Image not found or type unknown

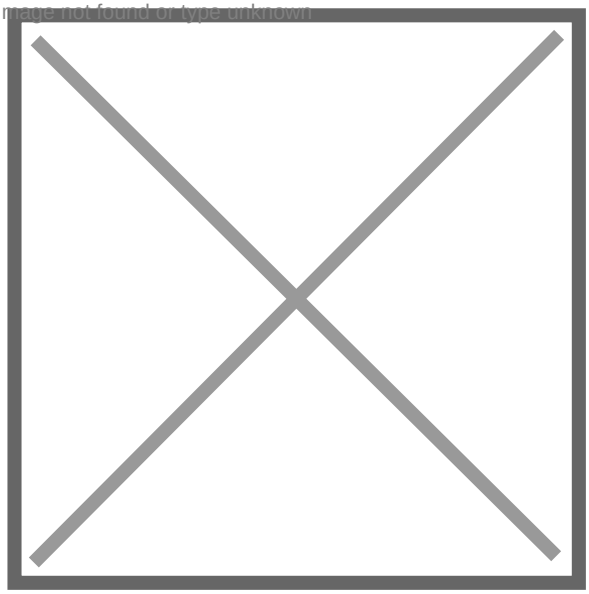

Interpretation ordonnance d'une affaire

Par **ARDECHOIS**, le **13/05/2010** à **12:38**

Bonjour,
je viens de recevoir l'ordonnance d'une affaire me concernant . Pouvez vous m'aider a l'interpreter? Pour resumer les faits , je suis opposé a une copropriete pour des degats occasionnes par le rejet d'eaux pluviales vers ma propriété , un premier jugement a été rendu en ma faveur , demandant a la copropriete de m'indemniser , la copropiété a fait appel pretextant que le jugement a ete delivré a la copropriete "bel air" alors que c'est la copropriete "bel air sud" qui serait responsable .
L'ordonnance rendu ces derniers jours écrit :"*le magistrat de la mise en état , déclare irrecevable pour defaut de capacité l'appel de Syndicat des Coproprietes de la residence "bel air" à l'encontre de jugement du 18 nov 2007 du tgi de mende par declaration du 30 dece 2008 Condamne le Syndicat des Coproprietes de la residence "bel air" aux depens de l'incident avec droit pour la scp , avoues , de recouvrer ceux dont elle a fait l'avance sans avoir recu provision*."

Merci d'avance pour vos reponses .

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés